



vente de terrain par ma grand mere,veuve

Par **nathybenji**, le **03/03/2013** à **11:39**

bonjour

voila nous aurions le projet d acheter un morceau de terrain a ma grand mere pour y faire construire notre maison.mon grand pere etant décédé,elle possede donc l'usufruit de sa maison et de son terrain.ma question est:

A t elle le droit de me vendre une partie du terrain ou est ce mieux de faire une donation? et surtout est elle obligée de demander l'accord de ses 3 enfants (ma mere,ma tante et mon oncle) pour me ceder ce terrain?un d'eux peut il s'y opposer? (ma grosse crainte parceque les rapports avec mon oncle ne sont pas top...)

merci pour vos reponses

Par **janus2fr**, le **03/03/2013** à **11:51**

Bonjour,

Pour la vente, il faut, bien entendu, l'accord de tous les propriétaires, usufruitier et nus propriétaires.

Il faut aussi, bien sur, que la division du terrain soit possible au niveau de l'urbanisme local.